

FISCALITÉ – OÙ SOMMES-NOUS EN 2010 ?

IMPOTS SUR LES REVENUS – Doit-on convertir son « Traditional IRA » en un « Roth IRA » ?

La conversion du plan de retraite Traditional IRA en Roth IRA a toujours été possible mais était limitée aux individus dont le « modified AGI » ne dépassait pas \$100 000. A partir de 2010, les montants de conversion ne sont plus plafonnés par un modified AGI. L'Adjusted Gross Income (« AGI ») représente le montant de vos revenus net et figure à la ligne 37 du formulaire fiscal 1040. Le modified AGI représente votre revenu net avec une réincorporation de certaines déductions.

Toute conversion engendre une imposition vue comme une augmentation des revenus. Pour les conversions effectuées en 2010, l'impôt est automatiquement étalé sur deux ans.

Le Traditional IRA est un compte de retraite investi de somme d'argent pour lesquels l'individu bénéficie d'une déduction d'impôt. On dit que les fonds déposés sont des fonds versés avant taxe alors que les versements sur un Roth IRA sont faits après paiement d'impôt. Quelque soit le plan, la contribution maximale annuelle est de \$5 000 par personnes en dessous de 50 ans et de \$6 000 pour les personnes ayant au moins 50 ans. Le montant maximal de la contribution peut être réduit ou complètement annulé lorsqu'une personne est bénéficiaire d'un plan professionnel de retraite comme un 401(k). Lorsqu'un individu retire des sommes* au moment de sa retraite, il aura à payer des impôts sur les sommes retirées du Traditional IRA puisque les sommes investies étaient faites avant paiement de taxe. A l'inverse, pour un Roth IRA, puisque les sommes investies étaient faites après paiement de taxe, les retraits ne sont pas imposables.

Les situations financières de chacun varient. Selon ces situations, l'investissement dans un « Traditional IRA » est parfois meilleur que dans un « Roth IRA » ou peut-être complètement l'inverse. Il en est de même pour la conversion d'un « Traditional IRA » en un « Roth IRA ».

Les facteurs à prendre en compte sont :

- ◆ La situation financière de chacun, le taux d'imposition
- ◆ L'estimation du taux d'imposition à la retraite – augmentera-t-il ou diminuera-t-il ?
- ◆ Est-ce que la personne utilisera vraiment de compte au moment de la retraite ou s'agit-il plus d'un investissement qui devrait être ensuite transmis aux enfants ?

Généralement, l'investissement dans un Tra-

ditional IRA est immédiatement plus intéressant, mais au fil des années, l'investissement dans un Roth IRA peut rattraper l'avantage initial de l'investissement dans un Traditional IRA et éventuellement devenir un meilleur investissement. Le temps de « rattrapage » est différent d'une situation à l'autre. Plus un individu a des revenus élevés, plus le choix d'investir dans un Roth IRA semble meilleur. Et réciproquement, plus l'individu a des revenus modérés et n'espère pas une augmentation de ceux-ci, plus l'investissement dans un Traditional IRA apparaît comme être plus profitable.

Enfin, la conversion engendre un paiement d'impôt immédiat et donc une diminution de revenu ou tout au moins la somme versée au fisc américain n'est pas investie et donc aucun profit d'investissement n'est reçu. Selon les calculs de Micheal Zhuang, conseiller financier, une personne âgée de 30 ans, imposée au taux de 25% qui prendrait sa retraite à 65 ans, qui convertirait son Traditional IRA d'une valeur de \$100 000 en Roth IRA perdrait \$24,560 en valeur si au jour de sa retraite, son taux d'imposition était de 15%, alors que si son taux d'imposition était de 35% le compte aurait une augmentation en valeur de \$85 760. Cette estimation est faite sur la base que l'impôt sur les plus-values est de 15% et que le compte de retraite augmenterait de 5% chaque année.

Selon Jean Schwarz, conseillère financière, les choses deviennent plus compliquées pour les plus de 65 ans, car une augmentation de leur tranche d'imposition risque de les faire disqualifier pour certaines réductions fiscales en matière de taxe d'habitation ou en matière « premium » pour Medicare.

Un bon conseiller financier doit pouvoir vous faire une projection et vous aider à prendre une décision éclairée.

DROITS DE MUTATION ET DE SUCCESSION

Je dirai que du point de vue des donations et des successions, nous sommes dans un marasme invraisemblable ! Nous avons une loi fiscale spéciale pour une année seulement qui chamboule une grande majorité des planifications fiscales incorporée dans les testaments et trusts. Certains plans doivent être complètement revus. Cette loi change pour l'année prochaine et ré-institue la fiscalité de 2001!

Pour aggraver la situation, les bruits courent que le Congrès voterait une loi fiscale à application rétroactive. Si c'est le cas, il y a de fortes chances que cette rétroactivité soit disputée sur la base qu'elle voilerait les droits fondamentaux des individus et donc la

constitution américaine. Qui sait ce que sera le verdict des tribunaux.

A / Que se passe-t-il en 2010 ?

Si la loi ne change pas, la situation fiscale en 2010 est la suivante : Nous avons toujours des droits de mutation au taux de 35% pour les donations-en-vifs. Les droits des mutations pour les successions n'existent plus au niveau fédéral. Certains états comme le Maryland et le District de Columbia maintiennent leurs droits de succession pour les successions de plus d'un million de dollars.

Les droits de succession « fédéraux » sont remplacés par une fiscalité sur les plus-values. La valeur de base pour le calcul des plus-values est la valeur la **plus basse entre** le prix d'achat du bien **et** la valeur du bien au jour du décès. A cette règle s'applique deux exemptions : (1) les biens d'une valeur à hauteur de \$1.3 million sont exonérés du paiement des plus-values, et (2) les biens reçus par le conjoint survivant d'une valeur à hauteur de \$3 millions sont exonérés du paiement des plus-values. Pour les non-résidents le taux d'exonération reste à \$60 000. Le fisc américain n'a pas encore promulgué de formulaire à compléter, lequel devra être envoyé en même temps que la déclaration de revenus du bénéficiaire.

Pour résumer la situation, les successions de 2010 dont la fortune du défunt est entre \$3 millions à \$6 millions paieraient plus d'impôts qu'en 2009. Car contre, les successions ayant une fortune de plus de \$10 millions paieraient moins d'impôt, mais tout dépend du taux d'imposition des plus-values.

Prenons l'exemple suivant : John avait acheté 1 000 actions de société dorée pour une valeur unitaire de \$100. John décède en 2010. Les actions de société dorée ont une valeur unitaire de \$600. Le profit est de \$500 000 [1 000 actions x \$600 (valeur au jour du décès) – 1 000 actions x \$100 (prix d'achat)]. Si son fils, Arthur vend les actions immédiatement et que nous estimons que le taux de taxation des plus-values est de 20% [15% au niveau fédéral et 5% pour l'état (différent taux par état)], Arthur aurait à payer \$100 000 d'impôt. Cependant, si Arthur décidait de vendre les actions en 2011 et que le taux de taxation des plus-values augmente au taux de 35% (fédéral + état) Arthur aurait à payer \$175 000 d'impôt.

Enfin, la « Generation Skipping Tax » est suspendue pour une année. Cette absence de loi pose de nombreux problèmes pour les « Dynasty trusts » et rend difficile les donations qui pourraient être soumises à la Generation Skipping Tax (donation de grands-parents aux petits-enfants). Contactez-moi si vous voulez en savoir plus.

FISCALITÉ - OÙ SOMMES-NOUS EN 2010 ?

B/ Que se passe-t-il en 2011 ?

Le taux des droits de mutation augmente avec un taux maximal de 55%. La fiscalité des droits de succession de 2001 est ré-instituée. Donc, toute succession de plus de \$1 million aurait à payer des droits de succession avec un taux maximal de 55%. Les droits de succession pour l'état de Virginie sont réinstaurés.

Prenons en exemple un patrimoine de \$3 millions. Si le défunt était mort en 2009, il n'y aurait pas de droits de succession à payer au niveau fédéral. S'il décède en 2011, la succession risque d'avoir à payer \$1 million de droits de mutation. Cette fiscalité dépasse toute logique.

Pour plus de renseignements contacter Yahne Miorini au (703-448-6121) ou par mail à yahne.miorini@miorinilaw.com

*Pour un retrait effectué après que le propriétaire du compte ait atteint l'âge de 59 ½. Les retraits pour les propriétaires plus jeunes risquent d'encourir une pénalité fiscale de 10% sauf exceptions.

Circular 230 Disclosure :

The following disclosure is required pursuant to IRS Circular 230. Any advice concerning tax issues contained in this written communication has not been written nor is it intended by the author to be used, and cannot be used, for the purpose of: (i) avoiding tax penalties that may be imposed by the IRS or applicable state or local tax provisions, or (ii) promoting, marketing, or recommending to another party any transaction or matter addressed herein.

AU FIL DES JOURS... DANS LA RÉGION

Le défilé de le St Patrick
14/03/10 à midi
Constitution Avenue

Le défilé descendra Constitution Avenue de la 7^{ème} à la 17^{ème} Streets, N.W., de la capitale. Gratuit.

<http://www.dcstpatparade.com>

Festival de la Francophonie
5/03/10 - 11/04/10

Chaque année, en mars, plus de 35 ambassades francophones en partenariat avec le Smithsonian Associates présentent une série de films, concerts, activités qui reflètent la diversité du monde francophone. La **Maison Française** participe activement à cet événement.

Vous trouverez le programme complet du festival à

<http://www.francophoniedc.org>

Cherry Blossom Festival
27/03/10 -11/04-10

Le Festival annuel des cerisiers japonais en fleurs dure 2 semaines. Les festivités célèbrent non seulement l'arrivée du printemps à Washington, DC, mais commémorent aussi le don de cerisiers japonais de 1912 et la solide amitié qui existe entre le peuple américain et le peuple japonais. Les cerisiers se trouve dans 3 parcs nationaux : autour du Tidal Basin (dans West Potomac Park), dans East Potomac Park (Haines Point), et autour du Washington Monument. <http://nationalcherryblossomfestival.org>

Festival des cerfs-volants
27/03/10 de 10 à 16h
Mall

Au National Mall, entre le US Capitol et le Lincoln Memorial. En tant que l'une des premières activités du Cherry Blossom Festival, le festival des cerfs-volants nous rappelle l'arrivée du printemps. Gratuit.

<http://www.kitefestival.org>

Easter Egg Roll 05/04/10
De 8 à 14 heures
White House

Le White House Easter Egg Roll est une activité familiale annuelle destinée aux enfants, qui participent à une course de ramassage d'œufs de Pâques sur la pelouse de la Maison Blanche. Ils ont aussi le plaisir de passer la matinée à écouter des histoires et de rencontrer l' "Easter Bunny." Le Département des Parc Nationaux distribuera des billets gratuits pour le White House Easter Egg Roll. <http://www.whitehouse.gov/easterEggRoll>

National Memorial Day Concert
30/5 à 20 heures
West Lawn Capitol building

West Lawn du Capitol Building, East Capitol Street, NE et 1st Street, NE, Washington, DC 20002.

<http://www.pbs.org/memorialsayconcert>. Un concert qui aura lieu sur la pelouse du West Capitol Building, qui honore le service et le sacrifice des hommes et femmes en uniforme.

National Memorial Day Parade
31/05/10 à 14 heures
Gratuit

Le défilé descendra Constitution Avenue de la 7^{ème} à la 17^{ème} Streets, N.W., de la capitale. <http://www.NationalMemorialDayparade.com>

Pour la santé de vos dents et l'éclat de votre sourire

Richard C.Koyomji, D.D.S

Rawia Abi-Yunes, D.D.S

Dentistes

Soins dentaires complets pour toute la famille

8218 Wisconsin Ave, Suite 200

Bethesda, MD 20814

301 654 11 11